

**PROCES-VERBAL
COMITE TECHNIQUE**

Réunion du mardi 3 juillet 2018

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Jean-Marie WATREMETZ	X	Jean-François VAN HOORNE	
Jean BOZEK	X	Michel BOULLEE	
Joël AGNUS		Michel GARET	
Sylviane DENIS	X	Didier PETIT	
Sylvain PETIT		Patrice HERAUX	X
Christel MATHIEU	X	Anne-Marie NEDELEC	

Représentants des personnels			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Pascal POLYCARPE		Isabelle TOMASSELLI	
Viviane PETIT		Armelle ESMARD	
Gérald HAVETTE	X	Philippe GONCALVES	X
Frédéric BODE		Katia BOREL	
Alexandra SPATH	X	Frédérique FLORIOT	
Cyril MANGIN		Véronique SIMON	X

Représentants de l'administration présents :

Anne DESBARRES, Aurore TOULOUSE

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président, ouvre la séance à 16h00 au siège du Centre de gestion, et constate que la réunion peut valablement se tenir, le quorum étant atteint.

Est désigné comme secrétaire de séance : Madame Alexandra SPATH

Est désigné comme secrétaire adjoint : Madame Sylviane DENIS

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés :

1. Adoption du procès-verbal du Comité Technique du 10 avril 2018

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

2. Avis sur des suppressions de postes dans les collectivités territoriales

Les demandes d'avis concernant des suppressions de postes sont récapitulées avec l'avis du Comité Technique dans l'annexe 1, jointe au présent Procès-verbal.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

3. Organisation des services (annexe 2)

CIAS Avenir : instauration d'un régime d'équivalence pour les personnels participant aux mini-camps.

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Commune d'Andelot-Blancheville : aménagement du temps de travail des services techniques.

Communauté de Communes du Grand Langres : mutualisation de service – création d'un service facturier.

Commune de Bourbonne les Bains : mise en place du télétravail et charte d'utilisation des véhicules de services

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

4. Mise à disposition de services (annexe 3)

Commune de Chalindrey : mise à disposition des services techniques dans le cadre de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Savoir Faire.

Commune de Parnoy : mise à disposition des services techniques vers la Communauté de Communes des Savoir Faire pour garantir le bon fonctionnement du service scolaire.

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

5. Règlement intérieur (annexe 4)

EHPAD La Providence : règlement relatif aux frais de déplacements.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Remis en séance

Commune de Chateauvillain : règlement relatif aux frais de déplacements.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

6. Formation (annexe 5)

Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne : formation en intra pour les animateurs du périscolaires sur leurs missions pendant la pause méridienne.

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

7. Compte Epargne Temps (CET) (annexe 6)

Communauté de Communes Meuse Rognon mise en place du CET

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

8. Régime indemnitaire et RIFSEEP (annexe 7)

Commune de Bourbonne les Bains : réorganisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Centre de Gestion : mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour le cadre d'emplois des techniciens.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

9. Action sociale (annexe 8)

Remis en séance :

Commune de Bourdons sur Rognon : mise en place de la participation à la protection sociale des agents (santé et prévoyance)

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

10. Charte de déontologie de l'agent public (annexe 9)

Le travail du référent déontologue a conduit, en matière de prévention à l'élaboration d'une charte de déontologie de l'agent public que chaque collectivité peut s'approprier, présenter à ses agents et leur communiquer individuellement. La mise en place de cet outil conduit à initier un débat avec les agents sur leur comportement professionnel (mais aussi, dans la sphère privée) attendu d'eux. Celle-ci a été communiquée aux collectivités lors des RDV thématiques d'avril dernier.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

11. Suite dossier Comité Technique du 10/04/2018

Commune d'Humes Jorquenay : Mme Danièle BESANCON augmente bien son temps de travail, à compter du 1^{er} avril 2018. Elle passe de 12h30/35 à 13h12/35, et non à 15h30/35.

Commune de Biesles : mise en place d'un organigramme, malgré l'avis favorable émis par le Comité Technique du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a souhaité apporté quelques modifications. Ci-joint le projet d'organigramme soumis au CT du 10 avril et la version définitive. (annexe 9)

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Pour information :

12. Référent déontologue

Nouvelle mission obligatoire de tous les employeurs territoriaux (loi du 20 avril 2016 et décret du 10 avril 2017) ajoutée aux autres missions obligatoires que les Centres de Gestion doivent réaliser pour le compte des collectivités affiliées.

Une mission dont l'intérêt d'une mutualisation avec les CDG limitrophe est primordial.

Un travail avec les départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne a été mené depuis plusieurs mois afin de garantir une proximité certaine entre le référent déontologue unique et partagé entre nos 4 centres de gestion et le territoire des agents territoriaux sur lequel il sera amené à émettre des avis en matière de déontologie, de lanceurs d'alerte et de laïcité. La mutualisation du référent déontologue est mutualisée au niveau inter régional sur les plans organisationnel, juridique et financier afin d'optimiser les interventions des 10 référents déontologues sur l'inter région Est qui interviendront seuls ou en collégialité suivant la complexité des dossiers qui leur seront soumis pour avis.

Le CDG 52 a procédé à l'information des collectivités lors des RDV thématiques d'avril dernier ; la documentation comprenant les plaquettes d'information et le projet de charte déontologique est en ligne depuis début mai sur le site internet du CDG. Une conférence de presse a eu lieu le 11 juin dernier à Châlons-en-Champagne (un relais dans la presse locale a été organisé également).

13. Le règlement général de protections des données

L'application depuis le 25 mai dernier du règlement européen de protection des données personnelles détenues par les collectivités territoriales a également été travaillée entre plusieurs CDG. 12 CDG sur les 18 de l'inter région Est ont conventionné avec le CDG 54 aux fins de faire bénéficier à l'ensemble des collectivités de leur territoire de l'analyse technique et juridique des personnels du CDG 54 spécifiquement recrutés à cette fin.

Ce point a été présenté lors des RDV thématiques d'avril dernier et se traduit par la signature d'une convention tripartite (collectivité –CDG52 –CDG 54) au montant annuel minimum de 30 €, ou à un taux de cotisation au CDG 54 de 0.057% de la base URSSAF.

14. Ateliers retraite

Pour information des ateliers retraite auront lieu au cours de l'automne prochain afin de permettre aux collectivités, réunies en petit nombre à chaque fois, d'évoquer la gestion des dossiers retraite de leurs agents. Ces ateliers seront menés par deux agents du CDG sur l'ensemble du département.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h40.

Le Président du Comité Technique,
Jean-Marie WATREMETZ



Le secrétaire adjoint
Alexandra SPATH



Le secrétaire
Sylviane DENIS

